L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 18 FEVRIER 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agents.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 15 février
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 22 février
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 1er mars

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$90 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nile-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mardi, 18 février, à 8 A. M

Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer
HUDSON,
Capt. Freeman.

Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE ½ P. C.
Passage—Cabine.................$40
Entrepont.............20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

que la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast-Line.	No 6, Limited
Part de la N. Orléans	8.45 a.m.	7:00 p.m.
Arrive à Meridian	3:00 p.m.	12:40 p.m.
Arrive à Akron	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:06 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:10 a.m.
Arrive à Burgin	10:55 a.m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 St. Charles.
J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. — R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily...7:15 am	Atlantic Express, daily....8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans Express, daily 6:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nile-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

J. J. PAQUETTE,

49 Chartres et succursale 166 rue du Camp, à deux portes de la rue Poydras.

Je viens de recevoir un wagon plein par chemin de fer du "Adams & Westlake Company Monarch Vapor Stove," que je garantis comme le meilleur qui se trouve sur le marché. Ce poêle se vend aussi bon marché que les articles inférieurs. Venez le voir avant d'acheter ailleurs; vous n'en voudrez pas d'autre.

La meilleure gazoline et les premières qualités de toutes les autres huiles livrées aux plus bas prix.

Aussi—Lampes à huile avec les derniers perfectionnements et installations.

Porteur de la patente et fabricant des meilleures machines à gaz portatives et à conduits souterrains, pour les faubourgs et la campagne. Satisfaction garantie. Tous les soins donnés aux réparations. Téléphone 708. 2 fév—1an-dim

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel DE L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:

Sur risques de feu		$251,665 98
Sur risques de marine		3,702 10
Sur risques de rivière		2,374 97
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333 500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,910 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	23,398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	30,719 47	
Déboursés		$212,593 79
		$120,906 58
A déduire:		
Primes non acquises	$ 60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	90 554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nile-Orléans @ 110	133,100 00
$64,550 Bons à Primes de la Nile-Orléans @ 148	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 ½	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 09
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300 000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$100,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis pour la mise à exécution des dispositions de l'Article précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents.... 10,602 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents.... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars.... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents.... 128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents.... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents.... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L S}

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel DE LA Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,241 69	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 97	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,233 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	
		12,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,389 93	
		185,952 32
Profits bruts		$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 76

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,662 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 1[illegible]
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A.G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.

12 jan—1m

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$158,886 79	
Sur risques maritimes	3,042 06	
Sur risques de rivières	6,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins,—Primes non acquises	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,864 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 52	
Sur risques maritimes	1,507 33	
Sur risques de rivières	3,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 36	
Réassurances et primes rendues	12,840 40	
		81,745 99
Profits		$37 119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,545 63	
Billets recevables	51,424 76	
Primes en cours de collection	18,128 82	
Certificats 6 0/0 de ville	36,207 50	
Billets hypothécaires en par jugement	4,335 00	
Argent comptant	19,008 46	
		$458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1889.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Alden McLellan,
Aristide Hopkins, John B Lallande,
Paul Fourchy, D. Fatjo,
U. Bacas.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT MOI, ANTOINE DORIOCOURT, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés,

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Sieward, Arthur Hart et Richard Frotscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et pour les parties qu'ils représentent, en vertu de la procuration ci annexée, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenu dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent) par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent, d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, règlements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association est celui et:

The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.

Cette corporation est établie pour une période de vingt ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en escomptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant du numéraire contre de l'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du domaine de la banque, et en exerçant tels pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérents à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV

Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.

Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisé en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit:

Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera soldé par l'émission en de tels actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seront porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la dite People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis, pour régler avec eux, aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires sortants. Les actions ainsi émises, auxdits liquidateurs seront affectées au paiement intégral des actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.

Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit à la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci auront été prises.

ARTICLE VII.

L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.

Le fonds-capital de cette banque pourra à l'avenir être accru et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée, conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée; et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le conseil de direction à leur valeur au pair, pas au-dessous.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles en tout temps, devra avoir en son nom ou avoir droit à au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.

Le troisième lundi de décembre 1890, et annuellement ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de la dite corporation; une pluralité des votes qui y seront donnés suffira pour élire; mais antérieurement avis de dix jours au moins de la dite élection en sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890: A. H. Sieward, Geo Lhote, Richard Frotscher, D. A. Lanaux, Charles Posal, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.

Le Board de Directeurs à élire à leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation; pourvu que le dit président ne soit pas membre du board—dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board; en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, les directeurs pourront choisir un des leurs comme président pro tem, qui aura et exercera pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.

Le nombre de directeurs nécessaires pour escompter les billets ou traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation; mais pour la transaction de toutes autres par le board une majorité des directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.

Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements; il nommera un caissier et tous les officiers et employés de cette corporation et fixera leurs appointements; pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées quand le board le jugera nécessaire, celui-ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la sécurité que ceux-ci devront fournir respectivement; le dit board aura le pouvoir de changer les règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la compagnie l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat et en dehors de l'Etat, conformément à des restrictions qui seront prescrites par le board.

ARTICLE XV.

Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an, si les profits des affaires le justifient, tels dividendes du dit surplus de profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.

Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour insolvabilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.

Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.

Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.

Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que tous les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.

Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer celles-ci et l'avis usuel sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis on continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE XXII.

Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration (à toute élection pour directeur ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires) à un vote sur chaque action, pourvu qu'aucun actionnaire ne donne en son propre nom plus de cent votes, et pourvu aussi qu'après la première élection, il n'ait possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.

Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et deux associés ne seront éligibles en même temps comme directeurs de cette corporation, or un directeur d'une autre banque quelconque ou son associé, ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.

Une majorité des dits élus aura capacité, provisoirement, d'accepter tout pouvoir ou privilège additionnel ultérieurement à la corporation soit par amendement en vertu de l'acte la créant, par un acte nouveau ou autrement, et pourra modifier ces articles de société ou de corporation; mais l'adoption et l'acceptation de ces pouvoirs ou privilèges d'amender seront définitivement décidées par un vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.

Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.

A l'expiration de la charte de cette corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus à une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu dans ce but au mois de novembre 1919, après trente jours d'avis dans deux, au moins, des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et s'il était jugé désirable à tout moment avant l'expiration de cette charte de dissoudre la banque et d'en liquider les affaires, les directeurs pourront convoquer les actionnaires en assemblée générale à dessein de se prononcer sur la question et de désigner trois commissaires pour effectuer la liquidation le cas échéant. Telle assemblée aurait lieu après trente jours d'avis publié dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XXVIII.

Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans toutes ses dispositions et le fonds-capital de cette banque pourra être accru ou diminué à l'assemblée générale des actionnaires appelée dans le but de tels amendements, modification ou changement, ou augmentation ou réduction du fonds-capital après trente jours d'avis dans les feuilles quotidiennes de la Nouvelle-Orléans; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que la loi prescrira, pourvu que amendement, augmentation ou réduction soit accepté par cette assemblée par les actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds-capital de la banque.

ARTICLE XXIX.

Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus par la dite corporation pour plus que la somme du fonds-capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.

Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Direction, perdra au profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 30me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Braud et Louis Ignace Doise, témoins compétents, qui ont signé avec les parties contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. OFFNER. N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. N. TOURNE. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. R. McCALEB. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro N. BLUMENTHAL. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro J. HASSINGER. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. BOUNY. A. H. SIEWERD, Nlle-Orléans.
Par pro MME A. ZIMMERMAN. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT. JOSEPH BRANDNER. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CHRETIEN. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMI. E. LEGENDRE. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
et autres.
A. S. BRAUD, L. I. DOISE, témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie solennellement que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans", a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, à la page 349

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
[Sceau] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original, enregistré à mon bureau.

[Sceau] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
30déc—5f en 30j

L'INDÉPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 16 FRANCS. — Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois, FR. 15. — Six Mois, FR. 30. — Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou sur une traite sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m le dim

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and especially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 17 février 1890.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$3,268,393 00	$343,910 50
Même temps la semaine dern.	3,729,614 00	349,263 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 86@4 90; 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70@4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40@19 60; or mutilé américain, 90@99c. or léger américain 97 à 99c. dollars mexicains, 74 @75; sols péruviens, 72@72½; pesos chiliens, 72@72½; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs, 85@95c.; argent anglais, par £, $4 86@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 19@19½; reichmarcs, billets, 23@24

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et libre mais stable.

Papier exceptionnel	8
Prêts sur garanties collatérales	5@7
Time do do	6@7
Papier hypothécaire	6@8

New York—Taux de l'argent 3½ pour cent. Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 6. Consols 97 5/16 à 97 7/16; argent en lingots 43⅝; U. S. 4's 125⅞.

Paris—Rentes 87.95.

CHANGE.

REICHMARKS—Commercial 94⅞
Le STERLING est stable.
Commercial (60 jours).... 481⅝@482
Traites de banques (60 jours).... 486
Les FRANCS sont stables.
Francs de commerce (60 jours).... 5,23⅛
Traites de banques (60 jours).... 5,18⅞
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce pair à 25c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

25 actions du Carrollton RR. Co.... 116½
$15,000 Louisiana 4's.... 98¼

Entre les appels de 11 a. m. et de 1 p. m.

$5,000 Bons à prime (8 to April drawing and 4 0/0 interest).... 149

Sales Unlisted Securities.

Le mouvement était comme suit aujourd'hui: Mountain View—200 actions à 3c, 100 actions à 4c.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	109	
Bank of Commerce	10	11¼	11½
Canal & Banking Co	100	170	180
Citizens	100	30¼	
Germania National	100	200	
Germania Savings	100	180	
Hibernia National	100	180	
Louisiana National	100		
Metropolitan	100		
Mutual National	100		148
N O National	100	630	
Peoples	50	90	92½
State National	100	147	155
Traders'		9¼	9¾
Union National	100	148½	150
Whitney National	100	290	325
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	54	
Firemen's	50	60	63
Germania Ins Co	100	115	119
Hibernia Ins	100	43	
Home Ins	100	99	107
Lafayette	100	71	
Merchants Mutual	100	71¼	76
Mechanics' and Traders	100	124	128½
N Orleans Ins Ass	50	29	
N Orleans Ins Co	50	22	24½
Sun Mutual Insurance	100	132	
Southern Ins Co	100	99½	101
Teutonia	100	130	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	116½	120
Crescent City	100	90	90¼
Canal and Claiborne	40		
New Orleans City	100	116½	
Orleans	60	70⅜	71¼
St-Charles Street	50	88	90½
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C O Slaughterhouse	50	55¼	55½
Imp Bonded Warehouse	100		
Jeffer City Gas Light Co	100	93½	95
Consumers' Ice Co	100		
Louisiana Ice Mfg Co	50	1¾	4
La State Lottery Co	100		
La Oil Co	100		
Metairie Cimetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	101¾	102¼
N O Waterworks Co	100	89½	91¼
S'Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60	37	49
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		
Crescent City Brewing Co	100		
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		98⅛	98¼
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		149	149⅛
Premium drawn number			
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's			
Crossman		119⅛	
Consolidated Extended			
Crossman		110⅛	111⅛
Extended 6's			
Railroad			
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		101⅛	103
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		101⅛	103
City 5		101⅛	103⅝
City 7's old		113⅛	
new			
gold		136	
Bons divers.			
U S 4 0/0		122⅛	
Canal & Claib. St RR mort		102¾	
C, St. L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. coup		102½	
Jackson RR 2d mort. cert		102⅛	
Cotton Exchange Stock		320	330
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		35	50
Morgan's L & T 1st gold mort.		130½	132
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		92	
Tex. & Pacific RR 2d gold m't		35	
C. C. Brewing Co. 1sts			
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City Lst			
new		105	108
N O City RR Co mort		125	
St-Charles St RR mort		124	
N O Waterworks Co mort		122	
Le Ice Mfg Co 1st mort		95	
Le Ice Mfg Co 2d mort			85
Levee S. Cotton Press mort		104	
La Electric L. 1st mort			
2d			
Cotton Exchange 1st mort		106	110
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		70	
State Warrants Ordin. 1885		45	55
do do do 1886		45	
do do do 1887		65	
do do do 1888		54	
Police Cts		30	
School Cts		30	40
City Scrip, old		31	
new		63	
Jan. In. Cts. ou State Ord'ls		27	32
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		30	
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1889)		19	30
Unpaid State Coupons prior to No 12		26	
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants		30	45
Unlisted Securities.			
Anna Howe Gold Mi'ng Co	10		
Plata Reina	10	⅝	1
Benhomme	1	.05	.07
Mountain View	1	.03	
Georgians	1		
Ryland	1	.06	.07
Lafayette Brewing Co	100	90	
Louisiana Brewing Co	100	185	200
Pelican Brewing Co	50		
Southern Brewing Co	100	350	425
Weckerling Brewing Co	100	95	105

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Oceánsans Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3,250 balles, comprenant 900 à arriver.

Le marché est inactif et calme.

Les cotons tachés sont cotés à ½c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9¼	9¼
Ordinary	9⅝	9⅝
Good Ordinary	10 1/16	10 1/16
Low Middling	10 5/16	10 5/16
Middling	10⅝	10⅝
Good Middling	10⅞	10⅞
Middling Fair	11 5/16	11 5/16
Fair	12 1/16nom	12 1/16nom

FUTURS.

Calmes.

Janvier ——à——; février 10,67 à 10,70; mars 10,70 à 10,71; avril 10,79 à 10,80; mai 10,86 à 10,87; juin 10,93 à 10,94; juillet 10,99 à 11,00; août 10,90 à 10,91; septembre 10,23 à 10,25; octobre 9,96 à 9,91; novembre 9,80 à 9,81; décembre ——à——.

Les ventes comprennent 18,300 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling sont coté à Galveston 10⅛; à Mobile 10 9/16; à Savannah à 10⅛; à Charleston 10⅜; à Wilmington 10⅛; à Norfolk à 10⅛; à Baltimore à 11⅛; à Boston 11⅛; à Philadelphie 11 9/16; à Memphis 10⅝; à Augusta 10⅝.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Middling Gulf 11 9/16

FUTURS.

Stables.

Janvier ——à——, février 11,18 à 11,19; mars 11,20 à 11,21; avril 11,24 à 11,25; mai 11,29 à 11,30; juin 11,34 à 11,35; juillet 11,39 à 11,40; août 11,40 à 11,41; septembre 10,72 à 10,74; octobre 10,36 à 10,38; novembre 10,23 à 10,25; décembre 10,23 à 10,25.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,752,981 balles; même temps l'année dernière, 1,476,244 balles; à tous les ports des Etats-Unis 5,213,306 balles; même temps l'année dernière, 4,751,803 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre 1,406,559 balles; même temps l'année dernière, 1,021,170 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,846,997 balles; même temps l'année dernière 3,398,312 balles

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 276,517 balles; même temps l'année dernière, 353,679 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 636,522 balles; même temps, l'année dernière, 865,911 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Calme.
Cotes—6 1/16 pour le Middling Américain.

FUTURS
Calmes.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Ferme.
Cotes—75 fr. pour le Bon Ordinaire (sur place. 73½fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 71½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.
Faciles.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 443 boucauts et 218 barils de sucre, 507 barils de mélasse

Recettes 443 boucauts de sucre, 270 barils de sucre, 436 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Ferme.

Choice	4 15/16@5
Strictly prime	4 15/16@5
Prime	4⅞@
Fully fair	4⅞@
Good fair	4⅝@4 11/16
Fair	4⅝@4 11/16
Good common	4¼@4 9/16
Common	4¼@
Inferior	3⅝@ 4

CENTRIFUGAL—Ferme.

Plantation granulated	—@—
Off granulated	—@—
Choice white	5¾@5 13/16
Off whites	5 11/16@—
Gray of white	—@—
Choice yellow	5⅝@—
Prime yellow	5⅜@5 13/16
Off yellow	—@5⅛
Seconds	4 @5

MELASSE—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermentés 18 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.

Fancy	—@—
Choice	—@—
Strict prime	—@—
Good prime	—@—
Prime	—@—
Good fair	—@—
Fair	—@—
Good Common	—@—
Common	—@—
Inferior	—@—

CENTRIFUGAL—Facile.

Fancy	—@—
Choice	—@30
Strictly prime	27 @28
Good prime	23 @25
Prime	20 @22
Good fair	18 @19
Fair	17 @—
Good common	14 @16
Common	14 @16
Inferior	—@—
SIROP	—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 1 135, barils riz écalé 2,283

Recettes — Sacs riz brut 626, barils riz écalé 173.

RIZ ECALE—Très ferme.

Head	4⅝@5
Choice	—@—
Prime	—@—
Good	4 @4¼
Fair	3¾@4
Ordinary	3⅛@3⅝
Common	3¼@3⅜
No 2	3 3/16@3¼

RIZ BRUT—Ferme.
Cotes de riz brut $2 20 à $ 85.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Patents $4 50 à 4 60; extra fancy $4 00 à 4 05; fancy $3 60 à 3 75; choix $3 25 à 3 50 le baril.

FARINE DE MAIS—$1 90 à 1 95.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 75 à 4 85 le baril; extra fancy $4 25 à 4 30; fancy $3 90 à 4 00; Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights $5 00 à 5 25; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$ —à $2 00.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 50 le baril
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—Ocarse $5 68 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote — à 38 pour le blanc, 37 à 38 pour le maïs et 38 à 39 pour le jaune.

AVOINE — No 2 de l'Ouest — à 30½; Choice — à 31; Red Rust Proof —à—

SON—82½ à 85.

FOIN—Prime $12 00 à 15 50; Choice $—à 17 50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants:

Maïs 2 à 5c de plus par boisseau; avoine 3 à 5c de plus par boisseau, son 5 à 5c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables

MESS PORK—10 75 à 11 00.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4⅞ à 4⅞; short rib sides 5⅜ à 5⅝; long clear sides 5⅜ à 5½; short clear sides — à 5⅞.

BACON — Epaules 4⅞ à 5; short rib sides 6⅜ à 6⅝; long clear sides 6⅜ à 6⅝; short clear sides — à 6⅝.

GRAISSE—En tierçons, refined, 5⅝ à 5⅞; prime steam — à —.

JAMBON—10½ à 11½.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ½ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 à 10 25; pig $10 à 10 25; extra prime and rump $9 25 à 9 50.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 à 6¼c.; Boston-cut shoulders 6⅞ à 6⅝c.; picnic hams 6 à 6½c; breakfast bacon 8½ à 9c; hams choice 10½ à 11½c.

Beef, bbl—Extra plate $9 00 à 9 25; plate $8 25 à 8 50; extra mess $6 75 à 7 00; mess $— ; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $— à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 20½; good 20¼; fair 20; ordinary 18⅞; common 16½ la livre.

THE—Extra Formosa, 50c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 30 à 50c; hyson and young hyson, 35 à 50 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE — Western Creamery—Extra 29 à 30; extra firsts 25 à 26 c; firsts 16 à 19c; Western Dairy — Extra 14 à 16; extra firsts 12 à 12½ first 10 à 11. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams — à 12; Western Cheddars full cream à 10; twins full cream, à 10, flats, full cream, à 10½; Young America's, full cream, 11½.

SEL—De la Louisiane—Alby Course 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt ⅞c la livre; pocket Salt 1½ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 2c de plus par livre.

FRUIT.—Frais.—Pommes $1 00 à 5 00 par baril; oranges de la Louisiane nominales; Floride $2 75 à 3 25 par boîte; Palerme et Messine Imperial 160s $4 00 à — par boîte, 200 à 300s $3 75 à $3 25; Limons Messine $3 50 à 4 00 par boîte; Palerme $3 50 à 4 00; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Plantains 75c à $1 par régime; Ananas $2 00 à $2 75 la douzaine; Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—5c à 4c. tranches 4½c. fancy evaporated 7½ à 7½c. Dattes—Frail 5½c. Persian 7⅞c. Fard 9c. figues sèches 12 à 15c; currants 6 à 7c; prunes 7c; citrons 28 à 32c; raisins secs de Londres—California $2 50 à — par boîte, Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pecans—Louisiane 13½@ 25c. Texas 7½@10c; pistaches—Tennessee red 5 à 6c. Virginia hand-picked 8½@9c. Amande Taragona 16@17c, noix du Brésil 11 à 12c à avelines, filberts 12 à 13c; Noix de Cocos 150 marrons italiens 12; Noix de coco 35 00 par 1000, de pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $12 00 à —— par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 50 par ton, pour l'exportation $ — à — f. o. b. per long ton.

Oil cake—$20 50 asked per long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 25c bid le gallon la prime cooperage et 26 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—Expedite lots—Bagging, 1⅞ livre 7⅞ à 7½c la yard; 2 livres 7⅞ à 8; 2½ livres 10⅛ à 10⅜c; bailing twine 9⅛ à 10c la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12⅛c par yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Ces cotes représentent le prix en gros allanding. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—$1 75 à 2 00.
PATATES DOUCES — Ordinaires $1 25 à — jaunes $1 75 à —
OIGNONS—De l'Ouest $4 50 à 5 00 le baril.
AIL—De la Louisiane 25 à 50c le string.
CHOUX—De la Louisiane $2 25 à —
CHOUCROUTE—De l'Ouest $4 00 à 4 50 le baril.

HARICOTS — Choice Northern à 2¼; Western red kidney choice à —; New-York red kidney 3¼ à —; western white kidney 2⅜c; pois verts 2½ à —

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1½c par livre de gibier.

Grosses volailles de l'Ouest $3 75 à 4 00 la douzaine; poulets $3 75 à 3 25; canards $3 00 à 3 50; oies $4 00 à 4 50; dindes $12 00 à 15 00.

Les grosses volailles de la Louisiane $3 50 à 3 00; poulets $1 00 à 3 00; canards $3 00 à 3 50; oies $5 00 à 6 00. dindes $9 00 à 12 00.

OEUFS — Ceux de l'Ouest 14 à 15c; ceux de la Louisiane — à 15c.

SUIF—4½c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c la livre.

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 15 à —; clear lake 21 à 23.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4½c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 2½c; kips, 15 à 25 livres 3c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5; dry flint 8, dry salted le la livre.

PELLETERIES—Castor $ — à 3 50; castor 10 à 30c pièce; raccoons 10 à 50c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c.

MOUSSE — Mêlée 2 à 2½c la livre; grise 1 à 1½c, noire 2¾ à 3½c.

CORNES—Cornes de boeufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Bright kinds lugs 3 à 5; Leaf 5½ à 11c; Cutting and Burley sorts lugs 4½ à 12; Leaf 5 à 25.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 30c à $1 05; fine medium 33 à 35c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 23 à 35c. Bright navy, 26 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 65c; granulated smoking 25 à 79.

NAVAL STORES—Les prix de gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — de plus par baril. Pitch $1 50 à —; goudron $4 50 le baril. Résine—D E F $1 12½@ $1 20, H $1 25, I $1 45, K $1 67½, M $2 25, N $2 85, W G $3 05, W W $3 50. Essence de térébenthine 41. Jobbing 2 à 4c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 le tonneau. Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; bateaux 35c, steamers $3 30 la tonne, en gros — à 25c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Corona pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 50 le ton

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 25@	2 40
BRANDIES—Du pays, le gal.	1 50@	3 50
Pêche—vieux, le gallon	2 25@	3 50
Pomme	2 25@	3 50
COGNAC—Importé — 1882, le gallon	—@	4 85
1878	—@	5 50
1875	—@	5 75
1870	—@	6 50
1865	—@	7 4[illegible]
1860	—@	8 00
1848	—@	12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1882	—@	5 50
— 1878	—@	7 00
— 1864	—@	9 00
— 1840	—@	10 [illegible]
Biquet, Dubouché & Co, Cognac 1878	—@	4 50
1870	—@	5 50
1848	—@	9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05@	1 10
Ouest	1 05@	1 10
Bourbon	1 40@	3 52
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse, importé	4 00@	4 25
Irlande, importé	4 00@	4 25
Duffy's malt whisky, par gallon	—@	3 00
par caisse	—@	9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 50
Hollande, par gallon	3 75@	3 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15@	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50@	9 00
Holland, par caisse	7 25@	7 50
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon	34@	36
Zinfandel No 1, e gallon	50@	70
Clarets importés — Ordinaire par barrique	55 00@	60 00
Clarets de famille, par barriq.	65 00@	75 00
Clarets fins, la barrique	90 00@	175 00
Médoc, la caisse	—@	6 00
St-Julien, la caisse	—@	6 50
Margaux, la caisse	—@	7 00
Pontet Canet, la caisse	—@	10 00
Larose, la caisse	—@	14 00
Léoville, la caisse	—@	14 00
Château Lafitte, la caisse	—@	25 00
Ordinaire, la caisse	3 00@	3 50
Château Billon, par barrique	125 00@	
Chargeaux, par barrique	125 00@	
Château Billon, par caisse	—@	7 50
VINS BLANCS—Californie, le gallon	50@	75
Importés de famille, la barrique	65 00@	80 00
Importé fin, la barrique	90 00@	175 00
Graves, la caisse	—@	5 00
Sauternes, la caisse	—@	5 50
Haut Sauternes	—@	10 00
Latour Blanche	—@	12 00
Château Yquem	30 00@	35 00
Ordinaire, la caisse	3 50@	5 50
Muscat, la caisse	4 25@	5 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Madère, genuine fine, le gal.	3 50@	5 00
Madère, la caisse	12 00@	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50@	5 00
Sherry, la caisse	20 00@	45 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@	15 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz.	—@	29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	—@	24 75
Extra Dry	—@	24 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	—@	23 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	—@	26 00
D. B. Pel & Co.'s qts	—@	13 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts	—@	28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	—@	30 50
Moet & Chandon, white seal, qts	—@	28 00

Pints $2 de plus par caisse.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 PIEDS.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	13 00	No 2	11 00
No 3	11 00	No 3	11 00
Scantling No 1	13 00	Flooring No 1	15 00
No 2	10 00	No 2	13 00
No 3	9 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	13 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	11 00	No 2	11 00
No 3	9 00		
Boards, No 1	13 50	Boards No 3	10 00
No 2	11 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling, No 1	17 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	13 00	No 3	11 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	16 00
No 2	11 50	No 2	14 00
Boards No 3	11 00		

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	27 00	Boards, No 2	22 00
No 3	27 00	No 4	15 00
No 5	20 00	No 6	[illegible]
Dr'ed Bds No 1	32@42	Dr'ed Bds No 2	19@27
No 3	17 00	No 4	19@27
No 5	17 00	No 6	19@27

WHARF RATES.

No 1	17 00	No 3	11 00
No 2	9½ cts		

Mahogany lumber.... 50 00@160 00
Cedar lumber.... 50 00@ 75 00
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché.
Oak lumber.... 25 00@30 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split.... 2 50@ 3 00
Laths, par 1000.... 1 75@ 1 85
Alabama lime.... 85@ 1 00
Cement domestic.... 1 75@ 2 00
Cement, imported.... 2 75@ 3 00
Slate.... 7 50@ 7 00
Brick—Lake and L. C. R. R.... 6 00@ 7 00
Paving.... 8 00@10 00
Ordinary.... 7 00@ 8 00
Sand.... 90@ 1 00
Shells, small.... 85@ 1 00
Shells, large.... 1 25@ 1 50
Plaster calcined.... 1 70@ 2 00

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's.... $6 25@ 7 50
Double bit.... —@15 00
AXLE GREASE—Frazer's kegs.... 4¾@
Boxes, gross.... 10 00@12 00
BELLOWS—Blacksmith, 36 to 42 in.... 6 00@13 00
BRASS—Sheet par livre.... —@—
COTTON SCRAPERS.... 2 40@ 2 50
CHAINS—Trace.... —@—
Ox.... 5 @ 6
COPPER—Roofing par livre.... —@—
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus.... —@—
HOES—H. M. No 0 to 6.... 2 50@ 4 50
A. B. No 00 to 3.... 2 50@ 6 00
Lynden's brightersown.... —@—
No 5.... 4 00@ 6 00
ROVAIRY HOES—Mallon & Avery's.... 135 00@—
Stubble diggers.... —@75 00
HOLLOW WARE—Skillets.... 5 @—
Anvils.... —@ 11
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ¾ to 1.... 2¼@ 2½
Round, 1 to 1½ inches.... 2¼@ 2½
Painted.... —@—
Bands—Light, 3 to 6x¼.... 2 65@ 3 00
Heavy, 3½ to 6x¼ inches.... 2¼@ 2½
Hoops—1 to 2 inch.... 2¾@ 3
Sheet—No 18 to 14 G.... 3¾@ 3½
Galvanized, No 26 G.... 5 @ 6
ANVILS—Pig, par livre.... —@—
Sheet, par livre.... —@—
STEEL NAILS—12@60d basis.... 2 40@ 2 50
OAKUM—Navy.... —@—
United States Navy.... —@ 9 00
Best.... —@10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos 1 to 1.... 2 75@ 5 00
Avery, steel.... 4 50@10 00
Avery, double shovels, wood beams.... —@ 2 25
Avery, double shovels, iron beams, set.... —@ 2 50
Magnolia sweeps, all sizes, set.... 2 00@ 6 00
Double plows, Alliance's, No 1 to 3, each.... 35 @—
PLOW STEEL—5 to 12x¼ to 3x3.... 4½@ 5
ROPE—Sisal, ½ in. and larger, basis.... 12¼@—
Manila.... 15¼@—
Cotton, 5-16 et ¾.... 13¼@ 14
SPADES—Ames'.... 10 50@12 00
Rowlands'.... 6 00@ 7 00
SHOVELS—Ames'.... 9 50@11 00
Rowlands'.... 6 00@ 7 00
SWEEP IRON—7 to 12x¼ to 5/16.... 2¾@—
TIN—Roofing, 1x20x28 inches.... 13 50@14 50
I. C. do.... 10 50@11 50
1x14x20.... 7 25@ 8 50
I. C., 1x14x20.... 5 75@ 6 50
Block, par livre.... 24@ 26
VISES—Peter Wright's.... —@16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized.... 4¾@ 6
ZINC—Sheet par livre.... 7 @ 7½
SHOT—Drop.... 1 15@ 1 30
Buck, 25 liv. bags.... 1 40@ 1 45
POWDER—25 liv. gross.... —@ 5 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	$ 60@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	200@400
Mulets pour habitations sucrières	175@200
Mulets, qualité moyenne	140@175
Mulets pour coton	100@125
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	$225@250

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—nourris aux grains	2 @ 3¼
par liv. gross, grass	2 @ 2¾
fair to common	2 @ 2½
MISSISSIPPI, ALABAMA, etc, GRASS CATTLE—1re qualité, par livre	—@—
2me qualité, par tête	$10 00@15 00
Vaches communes et vieilles	7 00@10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	7 00@ 9 00
2me qualité, par tête	6 00@ 8 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	8 00@10 00
2me qualité, par tête	7 00@ 9 00
COCHONS—Good fat Western, par liv. gross	3¾@ 4
Fair Ouachita par liv. gross	2½@ 3
MOUTONS—Choice, par tête	$2 00@ 3 00
Fair, par tête	1 00@ 2 00
VACHES LAITIÈRES—1re qualité, par tête	30 00@40 00
2me qualité, par tête	20 00@30 00

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

FEUILLETON.

No 2. Commencé le 16 février.

LES Trois Amoureux DE GERTRUDE.

—PAR—

Mme STANISLAS MEUNIER.

I

(Suite.)

—Je meurs!.... je meurs!... haletait l'infortunée.

La chambre n'était séparée que par une mince cloison du logement occupé par Mme Bruneau, blanchisseuse de fin.

Cette femme et son ouvrière, apitoyées des plaintes qu'elles entendaient distinctement, vinrent frapper à la porte de leurs malheureuses voisines dont naguère elles disaient beaucoup de mal, les trouvant trop fières. Mais en ces instants critiques, les pauvres oublient toutes leurs rancunes, pour n'écouter que leur bon coeur. Mme Bruneau offrit ses services à Gertrude avec des expressions d'une compassion vraie.

—Ma bonne dame, dit l'enfant, courez chercher le médecin, pour qu'il soulage maman.

Il était une heure, le médecin se trouvait chez lui, achevant de déjeuner. Il suivit la blanchisseuse en toute hâte, bien qu'il crût le cas désespéré.

A des gens riches, il eût conseillé une coûteuse opération faite par un spécialiste. Ouvrir la poitrine, vider la plèvre, la nettoyer du pus qui l'empoisonne, on ne tente cela que dans un milieu absolument pur, avec des précautions minutieuses de propreté. C'était impossible dans cette chambre dont les papiers n'avaient pas été remplacés depuis vingt ans, dans cette vieille maison dont les murs suaient la crasse. Telles étaient les réflexions du médecin, un honnête homme profondément peiné de la détresse des deux femmes, touché de la grâce et de la raison de la petite fille et qui eût volontiers payé de sa poche le concours d'un confrère plus habile. Il fit une ponction pour rendre quelque liberté à la respiration, et proposa d'envoyer une garde.

—Oh! monsieur, trouvez-vous que je ne soigne pas bien maman?

—Mon enfant, une grande personne ne ferait pas mieux.

—Alors, je suffis.

—Vous êtes trop jeune, vous vous épuiseriez à cette tâche.

—Je suis très forte, et j'aime mieux que personne d'autre ne touche à maman.

—C'est son idée à cette petite, dit Mme Bruneau, qui avait assisté à la visite. Soyez sans inquiétude, monsieur le docteur, je ferai attention à elle.

Après le départ de la voisine et du médecin, Mme Fauville dit:

—Gertrude, donne-moi de quoi écrire à M. de Fugère, notre cousin. Le bien que m'a fait le médecin ne durera pas. Le mal va revenir plus violent.... Je me sens toute drôle.... J'ai des frissons si profonds! N'aie pas peur de ce que je vais te dire.... Je ne mourrai peut-être pas.... J'aurai peut-être la joie de te voir grande et belle.... Mais je dois te parler comme s'il ne me restait que quelques heures à passer avec toi.

Le visage de Gertrude se décomposait, les larmes lui montaient de nouveau dans les yeux. Pour ne pas les laisser voir, elle s'agenouilla près du lit, et posa son front brûlant contre la main, en ce moment froide, de sa mère.

Mme Fauville continua:

—Je suis certaine que M. de Fugère te recueillera, si je m'en vais. Après notre ruine, il voulut venir à notre aide. Mais nous tenions à garder notre indépendance vis-à-vis de tous.... Pour toi, c'est autre chose: tu ne peux te suffire, tu dois accepter l'appui qu'on t'offrira dans notre famille.

Mme Fauville toussa, fut quelques minutes à se calmer, puis commença sa lettre.

Hélas! ses pauvres doigts roidis eurent une peine infinie à tracer quelques lignes. Quand elle signa, elle était épuisée.

—Maintenant, je voudrais un prêtre, dit-elle.

Gertrude recourut à la complaisante voisine, qui envoya son ouvrière à l'église.

Mme Fauville n'était pas un esprit fort. Elevée par une mère pieuse, elle avait sans raisonner, alors qu'elle pouvait passer encore pour une épouse heureuse, rempli par devoir les pratiques religieuses. Plus tard, elle y trouva repos et consolation. Le dimanche, avec sa fille, dans le fond d'une chapelle latérale, elle laissait son âme et son corps s'engourdir dans la psalmodie et la musique des orgues. Aux grandes fêtes de Noël et de Pâques, cette déshéritée chantait l'*Alleluia*. Dans cette belle église Saint-Gervais, dont les vitraux laissent passer des lueurs qui donnent aux choses des aspects fantastiques, dans l'air saturé des vapeurs grisantes de l'encens et des fleurs, dans la tiédeur lourde montant des calorifères, dans la buée qui sort de la foule, dans le spectacle qu'offrent les pompes surannées, mais toujours imposantes, des rites catholiques, cette mère et son enfant oubliaient leur logis froid, les écrasantes besognes de la semaine.

C'étaient leurs fêtes, leurs très grandes fêtes. La mère, trop lasse pour marcher, eût souffert dans les promenades publiques, et Gertrude, confinée dans son quartier, ignorait qu'il existât un Luxembourg et des Tuileries.... L'église, rien que l'église: telle était la récompense de leur résignation. Mme Fauville ne pouvait s'endormir du dernier sommeil qu'avec les saintes onctions.

—Ma Gertrude.... mon ange.... mon trésor.. pauvre petite fille de sa mère!... Sois toujours.... honnête.... Reste.... pure......

Ce furent vraiment ses dernières paroles. Il ne sortit plus de ses lèvres que des monosyllabes, plaintes et regrets, ou bien des divagations. La nuit venait. Le médecin avait condamné la chaleur du poêle, Gertrude avait allumé dans la cheminée son mauvais bois dont les crépitements étaient, avec la toux et l'horrible respiration de la mourante, les seuls bruits de la pièce.

L'enfant, terrifiée, restait aussi immobile qu'une statue dans les instants où elle ne pouvait rien pour sa mère. Quand il fallait lui donner sa potion, lui essuyer le front, les lèvres, répondre à l'appel douloureux de ses yeux, par un baiser bien long, elle se levait avec des gestes prudents et adroits qui ne heurtaient rien. Ses larmes mêmes, qu'elle contenait jusqu'à la dernière limite, s'épanchaient sans soupirs, ne laissant aucune trace sur ses paupières et sur ses joues étrangement décolorées.

La voisine vint. Gertrude assura qu'elle veillerait toute seule.

—Si ta mère se trouve plus mal, tape à la cloison, j'ai mon lit à côté du sien, dit la blanchisseuse.

Mme Fauville délirait, mais d'une façon calme, comme si elle eût raconté ses rêves. Rêves douloureux,.... C'étaient les épisodes de sa lamentable vie qui lui revenaient. Elle apostrophait son mari, parlait de l'honneur de sa fille. Puis une idée fixe s'emparait d'elle:

—Mon hôtel, disait-elle, ma chambre avec ses rideaux de satin!.... Je veux y retourner.... Où est mon lit?....

Plus de vingt fois, elle répéta cette phrase.

—Oh! la détresse de la petite Gertrude!.... La nuit était froide, le vent poussait contre la fenêtre des paquets de pluie. Par moments, des bouffées de fumée envahissaient la chambre, et alors la suffocation de la malade était indescriptible. Le bois d'ailleurs allait manquer. Craignant le froid pour sa mère, Gertrude étendit un jupon sur la couverture.

Mais la malade brûlait. Elle repoussa avec impatience le poids pourtant léger du vêtement. Le pus de la plèvre passait dans le sang, empoisonnait tout l'organisme.

L'agonie commença.

Gertrude comprit que c'en était fait, et son désespoir éclata. Elle pouvait pleurer, sa mère ne s'en apercevrait pas. Elle pouvait même la prendre dans ses bras, la serrer contre elle sans lui arracher des cris de douleur. Les nerfs n'avertissaient plus le cerveau. Le corps était déjà une chose inerte. Il n'y avait plus de vie que dans le larynx, où le souffle chantait l'affreuse victoire de la mort. Une sueur froide collait à son front les cheveux de l'agonisante.

—Maman! criait Gertrude, ma petite maman!......Ne t'en va pas!......Non, non, non!..Je t'aime tant, si tu savais!.. Je n'ai jamais été méchante avec toi!.. Mon, n'est-ce pas!......Embrasse-moi. Tiens.....j'ai la joue sur ta bouche...... Un baiser, un seul!...Ah! mon Dieu!... mon Dieu!....Notre Père, qui êtes aux cieux....

Et la petite fille récitait sa prière et se croyait exaucée, parce que le regard de Mme Fauville, retrouvant (peut-être par un dernier effort de l'instinct maternel) un peu de vie, se tournait vers elle avec une expression de tendresse infinie.

L'espoir revint à Gertrude, avec l'espoir et le besoin d'un secours. Elle heurta à la cloison. Mais Mme Bruneau et son mari, exténués d'une journée de rude travail, dormaient lourdement. Gertrude ne les réveilla pas par ce premier appel. De nouveau elle se pencha sur sa mère, et elle lui vit les yeux vitreux. Les mains molles et moites semblaient repousser d'invisibles fantômes, les ombres du sépulcre épaisses et froides, qui dérobent la terre aux mourants.

Gertrude frappa le mur de coups redoublés. Mme Bruneau se leva péniblement, fut quelques secondes à trouver une jupe et une camisole. Quand elle entra, l'enfant poussait des cris perçants. Mme Fauveille venait de rendre le dernier soupir.

—Tais-toi, dit Mme Bruneau, tu réveillerais toute la maison.

Et Gertrude, comprenant ce qu'aurait d'odieux l'envahissement de la chambre mortuaire, se contint. D'ailleurs, il lui semblait qu'elle devait mourir aussi. Que pourrait-elle faire sans sa maman, sa chère maman, son unique amie, si bonne, si douce, si secourable? Bien sûr elle succomberait à la douleur. Cette idée lui fut une sorte de consolation. Elle put répondre aux demandes de la blanchisseuse qui voulait de l'eau pour laver la morte, un drap pour l'ensevelir.

La bonne femme s'acquitta de ces devoirs avec une grande dextérité, et commanda à Gertrude de tout ranger dans la chambre. En moins d'une heure, la funèbre toilette et le ménage furent faits. Les fioles avaient disparu, et aussi les serviettes éparses un peu partout. Sur la table, on avait mis une petite nappe, avec une assiette pleine d'eau bénite et une branche de buis. Mme Bruneau avait allumé deux bougies prises dans sa provision. La morte, un bonnet sur la tête, sous un drap bien blanc, semblait métamorphosée en un bloc de pierre.

Dans ce visage durement sculpté, Gertrude ne retrouvait aucun des traits de sa mère. Sur le front qui paraissait démesuré, des rides douloureuses, creusées par le travail et le chagrin, s'étaient effacées, et la peau luisait comme de l'ivoire jaune. Les yeux tout à fait clos étaient si profondément enfoncés, que les orbes paraissaient vides. Le nez, dans son amincissement, avait conservé sa pureté de lignes. La bouche, que l'ensevelisseuse, malgré des efforts, n'avait pu fermer, était un trou d'ombre et donnait au visage comme une expression d'étonnement et d'horreur. Oh! ces lèvres au dessin charmant qui avaient naguère des baisers d'une si exquise douceur, elles resteront donc ouvertes, jusqu'à la décomposition, comme en un cri figé par le froid du néant!..

Mme Bruneau s'installa près du lit pour veiller. Mais elle était trop fatiguée et elle ne tarda pas à s'endormir profondément.

Gertrude, assise en face d'elle, considérait d'un oeil hébété les deux visages, celui de la dormeuse et celui de la morte. Elle restait les yeux ouverts, fixes, mais laissait son esprit s'enfoncer dans un engourdissement qui l'empêchait de penser, et peu à peu lui ôtait la certitude de son mal.

Les membres douloureux, la tête lourde, elle était dans la torpeur de la fièvre. Bien que Mme Bruneau lui eût apporté quelques bûches, elle n'avait pas songé au feu, de sorte qu'il restait seulement sur les cendres un peu de braise rouge. Les bougies fumaient, et leurs flammes dansaient. Cette chambre froide était sinistre. Aucun bruit ne venait des voisins tous plongés dans le sommeil. La fenêtre, donnant sur le jardin d'une pension, ne s'ébranlait jamais du roulement d'une voiture. Plus de vent, ni de pluie....

Il y avait vraiment sur toutes choses un silence de rêve.... Pour l'enfant, cette nuit d'hiver n'eut pas de durée; le matin arriva sans qu'elle l'eût désiré. Elle se trouvait dans un vide étrange, irréparable, et elle sentait vaguement l'inutilité des impatiences.

II

Ce fut le corbillard des pauvres qui conduisit Mme Fauville à l'église et de là à la fosse commune du cimetière d'Ivry. Des cinquante-deux francs rapportés par Gertrude, il ne restait pas grand'chose, les médicaments ayant coûté cher.

Mme Bruneau et le concierge assistèrent à la messe. Quant à M. Bruneau, il avait dû se trouver à son atelier dès la première heure. Il travaillait chez un fabricant de jouets d'enfants, et les approches du jour de l'an exigeaient un travail régulier, et même des veilles fréquentes. Mme Bruneau, de son côté, avait des pratiques qui ne souffraient pas de retard dans la livraison du linge. S'il lui avait fallu s'occuper plus longtemps de Gertrude, elle aurait été forcée de prendre une ouvrière, ce qu'elle ne pouvait pas, expliqua-t-elle, à cause de ses deux jumeaux en nourrice, à la campagne.

L'orpheline fit donc seule le douloureux trajet de Saint-Gervais au cimetière. Plus d'un passant eut un regard de pitié pour l'humble corbillard suivi par cette fillette en robe noire et en bonnet de crêpe. Ainsi habillée, Gertrude avait l'air d'avoir quinze ans. Son visage dont, à force de volonté, elle immobilisait les amères contractions, prenait une dureté farouche.

Quand le cercueil glissa dans la fosse, elle fut tentée de le suivre au fond du trou boueux. Mais la peur d'être ramenée par les croque-morts ignobles et conduite chez le commissaire la retint.

Elle prit le tramway et revint chez elle, tranquille en apparence.

Le concierge lui remit une dépêche, et lui offrit à dîner, en disant que Mme Bruneau lavait son linge et ne rentrerait qu'à neuf heures du soir.

Gertrude refusa et lut le papier bleu: M. de Fugère annonçait qu'il arriverait le lendemain.

L'enfant était si lasse qu'elle avait peine à monter l'escalier. Elle fut bientôt rejointe, puis dépassée par un grand jeune homme qui se retourna sur elle avec un regard d'intérêt. C'était le locataire du troisième logement de l'étage supérieur. La chambre de Mme Bruneau était contiguë à son atelier: ce jeune homme appelait ainsi un ancien séchoir qu'il avait fait vitrer, et où il exerçait son métier de sculpteur. Il y couchait aussi, de temps en temps, car il avait là son domicile légal.

Le matin, au moment où l'on plaçait dans le corbillard la bière de Mme Fauville, il rentrait chez lui après une absence de huit jours. Il avait aperçu Gertrude, s'était informé, et avait appris l'immense malheur. Une enfant toute seule au monde, cela touche même un insouciant garçon. Quoi! elle regagnait cette chambre si horriblement vide!....

Au lieu de s'enfermer tranquillement chez lui, il laissa sa porte entrebâillée, alluma sa lampe, et vaqua à de menues occupations, tout en prêtant l'oreille.

Le logis de Mme Bruneau étant vide, il devait forcément percevoir tous les bruits sortant de chez Gertrude. Il l'entendit, en effet, marcher, ranger les meubles. La blanchisseuse avait à peu près fait le ménage, nettoyé le lit. Sur la table, la branche de buis oubliée mouillait d'eau bénite la toile cirée. Gertrude alluma le reste des bougies qui avaient éclairé la veillée. Ses yeux grandis par la fièvre et la fatigue interrogeaient avec désespoir tous les recoins de la pièce, tous les objets à l'usage de sa mère: la pauvre robe—la seule—accrochée au porte-manteau; la boîte à ouvrage ouverte, avec ses pelotes de fil si bien rangées; la chaufferette usée par les pieds de l'ouvrière, ses aiguilles enfilées, piqués au rideau; son livre de messe posé sur la cheminée, ses vieilles pantoufles, au pied du lit; dans l'armoire entr'ouverte, le peu de linge qui lui restait, son chapeau fané que chaque année elle retapait. Tout ce qui lui avait appartenu en propre, Gertrude le dénombra.

Elle seule manquait, la chère créature!.... Oh! l'atroce séparation!.... La pluie tombait, très bruyante, sur le toit dont aucun grenier ne séparait les logements.... Et Gertrude pensait au cimetière, au trou noir, au cercueil qui renfermait la morte.... L'enfant, si pleine de vie, ne se représentait guère, dans sa farouche amertume, le ciel séjour des âmes justes; elle ne voyait que la terre détrempée pleine de larves grouillantes, les épaisses ténèbres dans lesquelles sont ensevelis les corps des trépassés. Et elle se révoltait contre la mort, l'engloutisseuse, la stupide aveugle-sourde qui frappe les meilleurs, et n'entend pas les ardentes prières des désespérés.... Et elle se jetait sur le lit où, depuis tant d'années, elle avait passé ses nuits dans une si douce sécurité, sous l'aile maternelle. Versant des torrents de larmes, elle mordait l'oreiller pour étouffer ses cris, secouée par de vraies convulsions.

Tout à coup, elle se redressa, rendue à elle-même.

On avait frappé à la porte.

Elle hésita à répondre. La sollicitude un peu grossière des voisins la faisait souffrir. Mais elle eut honte de son mauvais orgueil et alla ouvrir.

Elle se trouva en présence du sculpteur.

—Etes-vous malade? lui demanda-t-il. Je vous ai entendu sangloter: vous sachant seule, je me suis inquiété.

—J'ai perdu ma mère, monsieur.

—Pauvre enfant! Qu'allez-vous devenir?

—J'ai un parent qui, sans doute, prendra soin de moi.

—Mais, en attendant, vous voilà dans un abandon affreux.

—Mes voisins ont été bien bons. C'est moi qui ai voulu être seule.

Elle avait d'abord parlé d'un ton calme. A ces dernières mots, son chagrin reprit le dessus; ses larmes recommencèrent à couler.

(A continuer.)